

## COMMUNIQUE DE PRESSE

17 mars 2009

### Retraites complémentaires Agirc et Arrco

### **Accord sur la revalorisation des points de retraite**

Les représentants des organisations syndicales et patronales, réunis le 17 mars 2009, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco de 1,34 % en moyenne sur l'année 2009, soit une revalorisation de 1,30 % à effet du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à 0,4186 €
- pour l'Arrco à 1,1799 €.

Les partenaires sociaux ont également décidé d'augmenter les salaires de référence, ou prix d'achat du point de retraite Agirc et Arrco, de 1,8 % pour 2009, soit un montant :

- pour l'Agirc de 4,9604 €
- pour l'Arrco de 14,2198 €.

### **Quelques chiffres**

11,4 millions de retraités concernés, dont 2,3 millions de cadres  
18,3 millions de salariés, dont 3,8 millions de cadres